



Duillier, le 4 octobre 2012

**Procès-verbal - Séance du Conseil Communal de Duillier  
du 27 septembre 2012 à 20h00**

Présidence : Willy Jaques, Président

Le Président salue l'Assemblée et la Municipalité.

37 conseillers sont présents

8 excusés : CHRISTENER Paul, LANDROVE Antonio, LINDER Sascha, MATHYS Markus, PEREZ Brigitte, SCHWAERZEL Rudolf, SINNER Corinne, STAEUBLI André.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Président assermente Mme Nathalie CHAMBAZ suite à la démission de Mme Marie BERSET et au renoncement de Mme Isabelle LANDROVE, première des viennent ensuite.

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2012
2. Communications de la Municipalité ;
3. Préavis n° 005/12 – arrêté d'imposition 2013
4. Préavis n° 003/12 – demande d'un crédit d'investissement de CHF 90.180.- destiné à financer la création d'un trottoir et d'un cheminement piétonnier le long du chemin de Panlièvre entre la Rue de l'Essert et le Centre communal
5. Préavis n° 004/12 – demande d'un crédit de CHF 51.000.- (sur un total de CHF 238.000.-) pour l'assainissement de la butte pare-balles et l'installation de récupérateurs de balles du stand de tir Duillier-Prangins
6. Préavis n° 006/12 – demande d'un crédit d'investissement de CHF 125.750.- destiné à financer la création d'un giratoire au carrefour Les Mûrettes (RC 30b – route de l'Etraz) sur la commune de Prangins
7. Préavis n° 007/12 – demande d'approbation pour la création d'une Cantine Scolaire avec Activités Post-Scolaires (CAPS) à Duillier avec le règlement et le budget de fonctionnement y relatif
8. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est approuvé et accepté à l'unanimité à main levée.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2012**

Le procès-verbal de ladite séance est accepté avec une abstention.

**2. Communications de la Municipalité**

➤ **Jacques Mugnier, Syndic**

*Stationnement aux abords du Centre communal.*

En raison de la fréquentation importante du Centre communal, notamment lors de manifestations, il s'avère difficile de trouver une place de parc pour les usagers des services administratifs. La Municipalité envisage

donc de mettre en place une limite de temps pour l'utilisation de ces places afin d'éviter les voitures ventouses.

#### *Les gens du voyage.*

Depuis ce printemps, diverses communes se sont vues confrontées à l'arrivée imprévue de Roms. L'assemblée des Syndics du District de ce matin s'est penchée sur ce problème. Les places d'accueil manquent et les règlements pour les déloger aussi, à moins qu'il y ait péril en la demeure. La Confédération admet le libre passage des personnes et reconnaît le nomadisme, le Canton applique la loi sur le camping et le caravanning et la Commune son règlement communal. Tout le monde attend une base légale cantonale pour faciliter leur expulsion. Eviter également de leur confier divers travaux qui les incitent à rester dans la région.

#### ➤ **Claude Bosson**

##### *Remplacement des conduites Rue des Trois-Fontaines – Rue de la Rigolette*

Malgré quelques imprévus et le changement de vannes initialement prévu lors du prochain tronçon, les travaux arrivent en phase finale. Au Chemin du Four, une borne hydrante a été placée à l'extrémité du mur venant de l'école et la zone de pavés a été rallongée pour mieux canaliser l'eau.

La pose du tapis provisoire est prévue ces prochains jours et le marquage au sol du passage piétons et de l'arrêt de bus scolaire aura lieu prochainement. La déviation Sous-Servaz pourra être supprimée.

Merci aux habitants pour leur compréhension et à l'entreprise Perrin pour avoir mis tout en œuvre pour permettre l'accès aux riverains.

Il reste à terminer le bouclage de la conduite ESP du Chemin du Four jusqu'à l'école pendant les vacances d'été 2013 et la prolongation des conduites EC-EU et ESP au bas de la Rigolette.

#### ➤ **Christophe Challande**

##### *Déchetterie intercommunale*

Ce projet avance et les négociations avec l'Etat vont dans le bon sens mais il reste un gros écueil à franchir, soit la compensation des surfaces d'assolement. Cette déchetterie ne sera pas utilisable avant fin 2014, début 2015.

Ce délai a amené la Municipalité à prévoir la création d'une déchetterie provisoire sur une parcelle communale. Si les autorisations de l'Etat sont obtenues, cette infrastructure pourrait être mise en service début 2013, ce qui permettrait d'instaurer la taxe incitative imposée par le Canton dans les mêmes délais. Dans le cas contraire, cette taxe ne pourra pas être appliquée avant l'ouverture de la déchetterie intercommunale.

##### *Giratoire route de l'Etraz – Les Mûrettes*

Malgré notre insistance, la Municipalité de Prangins ne présentera vraisemblablement pas ce projet à son Conseil communal avant leur séance de novembre. En cas d'acceptation de ce projet par notre Conseil ce soir et celui de Prangins en novembre, les travaux débuteront cet hiver ou au printemps 2013.

##### *Centre Communal, aménagement de 6 places de parc et pose d'une clôture en limite de la zone verte*

Les travaux se sont bien déroulés et sont maintenant terminés. Le budget alloué de CHF 100.000.- a été légèrement dépassé de CHF 2.857.25, suite à la rénovation et à l'agrandissement des terrasses des 3 appartements.

### *Ancienne poste*

Les plans finaux ont été validés par la Municipalité et l'architecte travaille au budget de ces travaux. Un préavis concernant ce projet sera certainement présenté lors de notre prochain Conseil.

### *Trottoir de Panlièvre*

La mise à l'enquête n'a pas soulevé d'opposition et les servitudes seront préparées par le notaire ces prochains jours. Si le préavis de ce soir est accepté, les travaux devraient commencer cette année encore.

### *Ecole*

Les travaux de rénovation du chauffage sont terminés. La citerne à mazout a été mise hors service selon les directives cantonales et le bâtiment est dorénavant chauffé au gaz. Les comptes relatifs à ces travaux seront présentés dès rentrées de toutes les factures.

### *Réponses à différentes interventions lors du dernier Conseil*

Un périmètre interdisant l'accès aux véhicules de plus de 3,5 tonnes existe englobant tous les chemins et rues du bas du village. Panneaux indicatifs au début de la rue des Mûrettes, en haut de la Rigolette en face de la fontaine et au début du chemin de Sous-Servaz en face du Château.

Un poste sera prévu au budget 2013 pour améliorer la signalisation d'un cheminement piétonnier par la cour de l'école au lieu de la rue du Château.

Après étude, la pose d'un miroir en haut de la rue des Trois-Fontaines (vers l'Eglise) ne s'avère pas nécessaire et serait difficile, voire impossible à régler.

Le remplacement d'un but sur le terrain de football a été mis en veilleuse en raison de l'étude de l'utilisation de cette parcelle pour une déchetterie provisoire. Ce projet ayant été refusé par l'Etat, le but sera installé au printemps prochain.

### ➤ **Claudine Vanat-Gachet**

#### *Ecoles*

La rentrée scolaire s'est bien déroulée et tous les élèves sont amenés à bon port. Cette organisation sera complètement remaniée le 10 décembre prochain avec les nouveaux horaires du Car Postal. Quelques séances en vue afin d'organiser au mieux le transport de 1200 élèves !

Suite à une démission, il manque un représentant des parents d'élèves du primaire au Conseil d'établissement de l'AISE. L'élection aura lieu le 29 novembre et les personnes intéressées peuvent s'annoncer sur le site internet de l'AISE.

#### *Commission sociale*

58 participants ont apprécié la traditionnelle sortie des aînés dans la région de la Chaux-de-Fonds avec visite du Musée de l'Horlogerie.

#### *CAPS*

Durant l'été, Mme Coddron, éducatrice diplômée, a été engagée en tant que responsable de la structure, épaulée par Mlle Maccabez. Les exigences du SPJ étant remplies, nous avons pu ouvrir notre CAPS le 27 août. Suite à une pétition concernant ce changement de structure, une soirée d'information a été organisée pour les intéressés.

33 enfants sont inscrits à la CAPS. 5 d'entre eux n'habitent pas Duillier et une participation financière de leur commune respective va être discutée.

Le taux d'occupation actuel est d'environ 75 % à midi, 50 % l'après-midi et 25 % pour la sieste (uniquement pour les enfants de 1<sup>ère</sup> enfantine).

L'avenir de la CAPS va de paire avec l'avenir de notre école, Quel pôle Harnos sera à Duillier, combien de classes, combien d'enfants ? Une structure d'accueil est un plus pour conserver des classes à long terme dans un village.

La Municipalité regrette que cette réorganisation se soit faite dans l'urgence mais c'était la condition pour garantir l'ouverture de la CAPS pour la rentrée scolaire.

### **3. Préavis n° 005/12 – arrêté d'imposition 2013**

Vu le préavis municipal

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances

Le Conseil communal accepte de fixer l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, l'impôt dû par les étrangers, l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales ainsi que l'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise à 66 % de l'impôt cantonal de base et de maintenir les autres impôts et taxes à leur niveau actuel, selon détail figurant dans le formulaire officiel annexé.

Décision prise au vote à main levée, à l'unanimité.

### **4. Préavis n° 003/12 – demande d'un crédit d'investissement de CHF 90.180.- destiné à financer la création d'un trottoir et d'un cheminement piétonnier le long du chemin de Panlièvre entre la rue de l'Essert et le Centre communal**

Vu le préavis municipal

Ouï le rapport de la commission de l'urbanisme

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances

Vu le rapport de la commission de sécurité

Le Conseil communal

- accepte le présent préavis municipal
- accorde un crédit d'investissement de CHF 90.180.- avec amortissement sur 10 ans
- accepte de prélever ce montant sur la trésorerie communale
- autorise la Municipalité à entreprendre ces travaux.

Décisions prises au vote à main levée par 36 oui et 1 avis contraire.

### **5. Préavis n° 004/12 - demande de crédit de CHF 51.000.- (sur un total de CHF 238.000.-) pour l'assainissement de la butte pare-balles et l'installation de récupérateurs de balles du stand de tir Duillier-Prangins**

Vu le préavis municipal

Ouï le rapport très documenté de la commission ad hoc

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,

La discussion est ouverte

M. José RIQUEZ demande quand Prangins portera cet objet à son Conseil. M. Claude BOSSON répond que le préavis sera présenté le 3 octobre. L'éventuelle subvention cantonale sera bien entendu répartie proportionnellement entre les deux communes.

Le Conseil communal

- accepte le préavis municipal 004/12
- accorde un crédit de dépense extra-budgétaire de CHF 51.000.- servant à couvrir notre part proportionnelle à l'investissement
- autorise la Municipalité de Duillier à entreprendre ces travaux en collaboration avec la Municipalité de Prangins

- prend acte que la Municipalité de Duillier agira en qualité de maître d'œuvre et comme Commune boursière et qu'elle se chargera d'obtenir les subventions fédérales et cantonales
- prend acte que toutes les subventions obtenues seront réparties entre les deux communes en fonction de la clé de répartition 78,5 % pour Prangins et 21,5 % pour Duillier
- accepte de prélever le financement sur la trésorerie communale

Décisions prises au vote à main levée, à l'unanimité.

**6. Préavis n° 006/12 – demande d'un crédit d'investissement de CHF 125.750.- destiné à financer la création d'un giratoire au carrefour Les Mûrettes (RC 30b – route de l'Etraz) sur la Commune de Prangins**

Vu le préavis municipal

Ouï le rapport de la commission d'urbanisme

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances

Le Conseil communal

- accepte le préavis municipal 006/12
- accorde un crédit d'investissement de CHF 125.750.- avec amortissement sur 10 ans
- autorise la Municipalité à emprunter la somme de CHF 125.000.- dans un établissement bancaire de son choix
- autorise la Municipalité à entreprendre ces travaux en partenariat avec la Commune de Prangins

Décision prise au vote à main levée à l'unanimité.

**7. Préavis n° 007/12 – demande d'approbation pour la création d'une Cantine scolaire avec Activités Post-Scolaires (CAPS) à Duillier avec le règlement et le budget de fonctionnement y relatif**

Vu le préavis municipal

Ouï le rapport de la commission ad hoc

Ouï le rapport de la commission de gestion et des finances

La discussion est ouverte.

Mme Doris WALGENWITZ demande ce qu'il en est du financement pour les enfants des autres communes. Mme Claudine Vanat Gachet répond que la question va être réglée avec les communes concernées mais que cette situation ne concerne que 5 enfants sur 33 à temps très partiel.

M. Dario FOSSATI demande pour combien de temps on s'engage en votant ce préavis. Le Syndic lui répond que le préavis porte sur un an mais que ce poste sera porté au budget ces prochaines années.

M. José RIQUEZ demande des précisions quant au nombre d'enfants et au temps de travail des éducatrices. La Municipale en charge du dossier lui répond que les critères sont définis par le SPJ et que les éducatrices sont engagées à temps partiel puisque notre structure est fermée le mercredi et pendant les vacances scolaires. Il ne sera pas nécessaire d'engager du personnel supplémentaire puisque la taille de nos locaux ne permet pas d'accueillir plus de 24 enfants à midi et 15 l'après-midi.

Mme Françoise YOUNG demande une comparaison de prix par rapport à l'an dernier. Mme Claudine VANAT GACHET répond que pour 2011 la somme était d'environ CHF 23 à 24.000.- mais qu'il n'y avait que très peu d'enfants en début d'année alors que les effectifs sont beaucoup plus importants cette année.

Mme Doris WALGENWITZ demande si des aménagements particuliers sont nécessaires pour cette structure. Pas d'aménagements particuliers puisque ces locaux étaient déjà agréés par le SPJ.

Après ces éclaircissements, le Conseil communal

- autorise la Municipalité à créer une Cantine Scolaire avec Activités Post-Scolaires (CAPS)
- approuve le fonctionnement de la CAPS par l'application de son règlement et le budget de fonctionnement y relatif

au vote à main levée, avec 33 oui, 2 avis contraires et 2 abstentions.

#### 8. Divers et propositions individuelles

Le Président rappelle que les informations régionales ou cantonales sont transmises aux conseillers par mail. Pour les 5 conseillers qui n'ont pas d'adresse, un exemplaire papier des derniers communiqués est à leur disposition.

M. Jean-Daniel MACHEREL signale que la commission de sécurité va rencontrer la Municipalité le 8 octobre avec une liste de questions à débattre concernant la sécurité dans le village. Si des conseillers ont des questions précises, ils peuvent les transmettre à la commission.

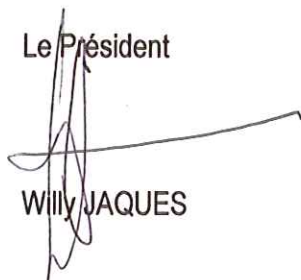
Mme Marianne MUGNIER remercie la Municipalité et les Commissions pour leur travail très détaillé.

Mme Nathalie CHAMBAZ demande s'il est vrai que l'arrêt de bus va être déplacé ? M. Jacques MUGNIER lui répond qu'il a été question de déplacer cet arrêt au bord de la Route de Genolier pour un gain de temps mais que la Municipalité s'est battue pour maintenir l'arrêt au Bâtiment communal. Quelques aménagements devront être faits pour permettre l'accès aux nouveaux bus, plus longs. Ces travaux seront financés à 50 % par la Région et à 50 % par la Commune.

Le Syndic remercie tous les membres des commissions pour leur gros travail de même que les membres du Conseil,

Le Président remercie à son tour la Municipalité ainsi que les membres des commissions pour leur travail et clôt la séance à 21h18.

Le Président



Willy JAQUES



La secrétaire



Hélène BAUDET